



CONSEIL COMMUNAL
1266 DUILLIER

Procès-verbal - Séance du Conseil Communal de Duillier du jeudi 12 décembre 2019 à 20h00

Présidence : Olivier Chambaz, Président

A 20h04, le Président ouvre la séance, remerciant la présence de la Municipalité in corpore ainsi que la Secrétaire communale et le fidèle public.

Il salue la mémoire de trois personnes qui nous ont quittées depuis la séance de juin, soit MM. Raymond Cugny, né le 10 octobre 1932, originaire de Vernier qui a vécu une première fois à Duillier dans les années 1950, puis du 1^{er} novembre 1993 au 3 juillet 2019 et qui était un amoureux du jardinage et des fleurs ; Eric Sinner, né le 2 février 1931, originaire de Begnins, qui a vécu à Duillier du 1^{er} novembre 1954 au 17 juillet 2019 ; il a été président du Conseil général, fut très actif dans le monde agricole au niveau de notre pays, soutenant jusqu'à son dernier souffle le Musée du Moulin de Chiblins ; Roger Dubler, né le 22 juin 1936, originaire de Lüscherz/BE, garagiste bien connu à Nyon, qui a vécu au village du 1^{er} novembre 1991 au 6 octobre 2019.

En hommage à ces personnes disparues, l'assemblée observe une minute de silence.

1. Appel

Il demande au Secrétaire de prononcer à l'appel : 34 conseillers sont présents.

Excusés : Éric Blein, Barbara Gobalet, Melinda Kuster, Sascha Linder, Jean-Daniel Macherel, Julien Marsens, Marcus Mathys, Aurélien Uldry et Françoise Young

Absent : aucun

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'Ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2019
4. Communications du Bureau du Conseil Communal
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis No 10/2019 « Budget 2020 »

7. Nomination d'une commission ad'hoc pour la reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025

8. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité sans modification.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2019

En lisant le procès-verbal, Helga Surber a constaté qu'il fallait s'inscrire pour faire partie du comité de la Fête au Village et annonce qu'elle est disponible.

Il n'y a pas de demande de correction.

Le procès-verbal est accepté avec 1 abstention.

4. Communications du Bureau du Conseil communal

Le Président donne lecture de la lettre de démission du Secrétaire du Conseil au 30 juin 2020.

Les élections du 20 octobre se sont bien déroulées, avec la présence du bureau au complet ; le travail a été achevé à 15h25, contrairement à d'autres communes du district, avec une participation de 41%. Le 2^{ème} tour du 10 novembre a vu une faible participation de 34% du corps électoral. Il remercie les participants pour tout le travail effectué.

La Préfecture nous a fait parvenir un guide pour les commissions de Gestion & Finance ; il sera transmis aux intéressés par le secrétaire, ainsi qu'aux Conseillers désireux de le recevoir.

Une élection complémentaire a été décrétée par la Préfecture pour 4 Conseillers communaux et nous avons 4 candidats annoncés ; le délai est fixé à lundi 16 décembre à 12h00 ; s'il n'y a pas d'autre candidat il sera procédé à une élection tacite.

Il donne **les dates des séances du Conseil** communal pour 2020, soit les jeudis 2 avril, 18 juin, 17 septembre et 10 décembre, sous réserve de modification due au calendrier.

5. Communication(s) de la Municipalité ;

Le Syndic **Jacques Mugnier** remercie le Bureau du Conseil pour son engagement lors des dernières votations. Comme première communication, en réponse à un courriel reçu de la Commission de sécurité, suite à une réunion du 4 mars 2019, dans laquelle nous avons partagé nos idées pour que Duillier puisse être reliée de manière plus sécurisée à Nyon avec la mobilité dite douce. En réponse à cette remarque et par l'intermédiaire de M. Chevalier, Municipal de Prangins avec qui j'ai échangé l'idée d'un changement d'affectation du tronçon de route menant du chemin Sous-Servaz à Sous-le-Bois passant par devant le Bois-Carré, il s'avère d'une part que la Commune de Prangins ne ferme pas la porte à l'idée d'une utilisation du tronçon plus adaptée pour les vélos et les piétons, mais ne désire pas intégrer le processus aux travaux liés à la réfection de la Route de l'Etraz, actuellement en phase de se terminer. Ceci explique la partie « timing ». D'autre part, il faut également considérer que les accès aux véhicules motorisés des stations de Changins doivent être maintenus et que le fait de classer cette route intercommunale, appelons-la ainsi puisqu'elle commence et se finit d'une commune à l'autre, se devrait dans tous les cas de trouver l'unanimité, ce qui aujourd'hui n'est pas le cas.

De plus, une restriction de la circulation impliquerait contrôle et surveillance pour faire respecter les règles de la circulation routière. Donc avec joie ou déception, ceci n'est pour l'instant pas une direction que la

Municipalité souhaite prendre, à tort ou à raison. Je vous rappelle que vous avez des outils à disposition pour contraindre à l'étude plus poussée de cette vision. Nous comprenons toutefois aisément le souci partagé de la commission pour la sécurité des utilisateurs, toujours plus nombreux, des axes multimodaux sur lesquels le piéton ou le cycliste a encore de la peine à trouver sa réelle place. Même si la logique se voudrait de trouver une alternative moins coûteuse et plus rapide à l'étude de faisabilité d'un tronçon le long de la route cantonale via Changins, cette option sort des capacités financière d'une commune seule.

Comme deuxième communication, j'aimerais revenir sur l'avant-dernier PV du Conseil datant du 20 juin. J'ai été interpellé quant à la réponse donnée à la question de Mme Mugnier, dans la version de départ il y a une imprécision quant à ou en est la procédure de la ferme Volet et j'aimerais donner une correction à son contenu. Afin que tout soit clair, en effet il faut bien comprendre dans la réponse que je citerais ainsi : « Lors du Conseil Communal du jeudi 12 décembre 2019, suite à un échange de courriers entre la Municipalité et les opposants mentionnés dans le procès-verbal, une rectification s'impose comme suit :

Le Syndic Jacques MUGNIER demande une correction dudit procès-verbal au point 11, page 10, réponse à l'interpellation de Mme Marianne MUGNIER : « Au sujet du PZR, il n'y a plus de procédure en cours et celui-ci est en vigueur. La demande de permis d'implantation de la famille Volet a fait l'objet d'une procédure auprès de la CDAP qui a débouté les opposants. Ces derniers ont fait recours au Tribunal Fédéral qui, dans son arrêt du 31 août 2017, a déclaré celui-ci irrecevable, l'arrêt de la CDAP ne pouvant pas faire l'objet d'un recours immédiat ; dès lors le permis d'implantation a été délivré par la Municipalité. Une procédure de demande de permis de construire a été déposée par la famille Volet. Des oppositions ont été formulées. Elles ont été levées par la Municipalité. Les opposants ont recouru à la CDAP qui a, dans son arrêt du 20 février 2019, admis le recours et annulé la décision de la Municipalité. La famille Volet a recouru contre cette décision auprès du Tribunal Fédéral ; la procédure est encore en cours. »

Cette correction apparaîtra comme ainsi lue au PV de cette séance et un addenda sera joint à ce procès-verbal pour que les citoyens du village puissent en avoir connaissance de suite.

La troisième communication concerne le plan d'affectation (PA). La séance d'information publique du 28 novembre a rassemblé quelque 80 personnes. Elle a permis de présenter les contraintes imposées par le Canton dans l'élaboration du PA et à certains citoyens d'exprimer leur inquiétude, leur mécontentement et leur besoin d'être entendus. Il est également apparu que la chronologie du processus de révision est source de confusion. Ainsi, les documents montrés lors de cette séance présentaient le diagnostic territorial de Duillier établi selon les prescriptions cantonales applicables aux communes surdimensionnées. Pour information, le retour de l'examen préliminaire date de la fin mai 2019 et la séance de « coordination » avec le canton date de fin octobre 2019. A ce jour, nous nous trouvons à la jonction entre le volet 1 et le volet 2 de la révision (voir le préavis no 02/2017). Sont à l'ordre du jour :

- L'établissement de la stratégie de redimensionnement, ce qui se fera entre autres par un échange avec les propriétaires fonciers impactés par le diagnostic territorial, comme il en a toujours été question et déjà annoncé, et par un atelier de réflexion sur le centre du village, territoire bâti qui devrait accueillir en priorité de potentiels nouveaux habitants.
- L'élaboration du nouveau règlement. Ces deux processus étant liés, cela fait sens de les mener en parallèle.

La suite de la procédure comportera premièrement :

- Une rencontre entre la Municipalité, le bureau d'urbanisme et les propriétaires fonciers, ce maintenant que les règles applicables sont connues. La commission ad'hoc urbanisme élargie sera également conviée.
- Puis également, un atelier de réflexion « Zone Village » animé par Urbaplan qui serait établi sur invitation. Cet atelier était initialement prévu pour les membres du Conseil, mais suite aux demandes enregistrées lors de la séance du 28 novembre, la Municipalité a pris conscience qu'il fallait ouvrir au public cet atelier. Pour cela, nous vous demandons formellement votre accord car vous avez le droit de préemption du Conseil. Ce point ne figure pas à l'ordre du jour et nous souhaitons que cela figure au prochain Conseil pour qu'il y ait un accord de principe.

Ce travail consultatif devra déboucher sur un projet à soumettre à l'examen préalable du Canton qui entérinera ou pas les propositions de la Commune. Nous sommes conscients que des gens ont trouvé le

processus intelligent et même sans être directement concerné, ils y sont intéressés. Je reste à votre entière disposition et je vous remercie de votre attention.

Marco Coletta interpelle le Syndic quant au fait de demander au Conseil de décider de cet atelier de réflexion. Le Président relève que la Municipalité a certainement eu le souci de faire un bon éclairage de ce projet pour qu'il soit accepté par tous. Jacques Mugnier répond qu'initialement, seul le Conseil devait participer à cet atelier, mais que des citoyens y étaient fortement intéressés et qu'il estime utile d'élargir ces discussions en le faisant avec plusieurs personnes. Cela reste une prérogative du Conseil, notamment s'il y a des frais à engager ; il estime qu'il faut un accord formel du législatif pour aller de l'avant. Marianne Mugnier comprend la démarche de la Municipalité qui a le devoir de le faire et les remercie de vouloir s'engager. Elle estime que la défense de l'intérêt public est prioritaire, sans prendre l'avis de la population. Christian Chambordon estime qu'il est utile de bien y réfléchir et est de l'avis de soumettre ce point au prochain ordre du jour du Conseil.

La parole n'étant plus demandée, le Président invite Madame **Claudine Vanat Gachet** à communiquer : Quelques mots sur le chantier du cimetière qui touche à sa fin. Vous aurez certainement constaté que l'herbe est bien verte, que les monuments et les plantations sont à leur place et qu'un arbre plus petit, afin de tenir compte des recommandations de la Commission Gestion & Finance, a été planté. En cette période de l'année, le Canton a décidé de nous offrir un cadeau. C'est suffisamment rare pour être souligné, mais dans le cadre du réseau écologique, la Commune de Duillier a reçu un chêne que nous avons décidé de planter au cimetière. Ainsi il ne reste plus qu'à trouver une jolie fontaine d'ornement, j'espère au printemps prochain, pour clore ce dossier.

Sans transition aucune, quelques mots sur la journée de mercredi dernier durant laquelle a eu lieu le traditionnel repas des aînés de la Commune. Une belle participation cette année encore, puisque 80 personnes sont venues écouter les chants des écoliers du village et déguster un excellent repas concocté par Eric Blein. Je te remercie encore une fois ce soir pour la qualité des mets servis à nos convives. Merci également aux dames du village, dont certaines sont présentes ce soir, pour l'aide qu'elles m'ont apportée tout au long de la journée, afin de servir et de satisfaire les besoins de nos chers invités.

Christophe Challande communique sur la Réfection du carrefour de l'épicerie : La reprise de ces travaux est programmée à la rentrée, le 13 janvier prochain, en espérant bien entendu que les conditions météo soient favorables. Si tout se passe comme prévu, ils devraient pouvoir se réaliser en 6 à 7 semaines. La première étape sera la continuation du trottoir de la Rigolette jusqu'à l'embranchement du chemin du Four. Durant cette phase, la route sera fermée à la circulation, en dessous de l'épicerie jusqu'à l'entrée du chemin du Four. A noter que l'accès à l'épicerie sera assuré toute la durée des travaux, d'un côté ou de l'autre, tout comme l'accès aux places de parking. La deuxième étape consistera à la modification du trottoir côté Lausanne de cette portion de route. La troisième étape, sera la création du trottoir sur l'embranchement de la route du Vieux Village/route du Mollard. A ce moment-là, la circulation sera rétablie rue de La Rigolette – rue des Trois-Fontaines, mais évidemment fermée sur le tronçon en travaux. Nous devrions pouvoir garder l'accès Rue des Trois-Fontaines – Rue du Molard ouvert, mais nous en aurons la confirmation après quelques sondages. La quatrième étape qui devrait être la dernière, consistera à la pose du revêtement bitumineux, ce dernier interviendra dans un deuxième temps, plutôt au printemps. Durant cette opération, l'ensemble du carrefour sera fermé à la circulation, normalement une journée.

Travaux au Centre Communal : Les travaux de réfection de Centre Communal sont maintenant terminés, il reste encore quelques finitions et réglages à suivre, et les aménagements extérieurs à finir, mais nous pouvons aujourd'hui nous réjouir de la fin de ce chantier et surtout, de la qualité des travaux exécutés.

Claude Bosson communique sur la Réfection des sources : Suite au dernier prélèvement d'eau par nos instances cantonales, nous avons reçu l'autorisation de mettre en service nos sources et de les connecter au réseau. Chose faite depuis le 4 décembre, ce qui fait que depuis cette date, la quasi-totalité de l'eau du réseau provient de nos sources. La station de pompage de Coinsins se met en service uniquement la nuit en fonction du besoin. Nous prévoyons de faire tourner cette dernière pendant quelques mois au minimum avant de procéder à sa cure de jouvence. Nous devons réfectionner la cuve et les pompes. Ces travaux seront financés par le fond de renouvellement de la SIAEP.

Renaturation Calèves : Dernièrement, pas loin d'une centaine d'arbres ont été replantés aux abords du ruisseau ainsi que le long du chemin de Calèves. A part quelques aménagements sur Nyon qui seront réalisés au printemps, le projet en lui-même est terminé. Le décompte final provisoire est de l'ordre de Fr 820'000.- par rapport à un préavis de Fr 1'138'605.-. A cela, s'ajouteront dans quelques mois des nouveaux relevés de stabilités et un passage de caméra pour les collecteurs de l'autoroute. La réception des travaux est prévue à la mi-janvier 2020.

Conduite ESP Panlièvre : Le remplacement de la conduite d'ESP de Panlièvre est également terminé. Reste le marquage au sol qui est, vu les conditions météo, reporté au printemps. Nous remercions les entreprises qui ont fait un gros effort pour maintenir au mieux les accès aux riverains ainsi que la sécurité du site. Merci également à nos citoyens pour avoir accepté et supporté les quelques nuisances occasionnées.

Wifi centre communal : Depuis 2 semaines, notre centre communal est équipé de deux wifi publics gratuits, un pour l'extérieur arrosant principalement l'arrêt de bus et un pour l'intérieur à disposition des citoyens et locataires du centre communal.

6. Préavis No 10/2019 – Budget 2020

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission de Gestion et Finance, M. Philippe Gros qui en donne une lecture complète. Il relève que la Commission s'est inquiétée auprès de la Municipalité des grandes différences relevées depuis plusieurs années dans les excédents de charges et au final des résultats positifs. Il remercie la Municipalité pour l'abandon de l'achat des cartes journalières CFF et du fait que le solde du compte de régulation des ordures ménagères permet la reconduction du rabais sur la taxe de CHF 20.- par habitant majeur et CHF 10.- par entreprise.

Michel Peytregnet prend la parole pour relever la qualité du rapport de la Commission G&F. Il rappelle ce qu'il a déjà mentionné dans le préavis municipal : il y a souvent un grand décalage entre les calculs et les décomptes finaux, qui ne se corrigent parfois que deux ans plus tard. Il rappelle que nous avons eu des recettes extraordinaires en 2018, mais qu'en contrepartie la facture des acomptes à verser au Canton en 2020 a explosé et qu'on a encore aucune idée de l'effort à produire en 2021. Heureusement, la Commune a des liquidités, ce qui nous permet de payer sans avoir à faire des emprunts, car ces acomptes ont passé de 2 à 3,2 millions ; comme il l'a expliqué dans le préavis, les paramètres évoluent constamment et il serait souhaitable que M. Broulis revienne avec de meilleures propositions pour les Communes qui, pour rappel, ont aidé le Canton pendant des années à sortir de son déficit colossal. Claudine Vanat Gachet revient sur l'erreur de calcul sur la participation de l'AISE, qui doit effectivement être en ligne avec la participation des parents.

Dario Fossati questionne le Municipal des bâtiments quant aux montants budgétés pour l'électricité et le chauffage du bâtiment communal, qui passent de CHF 14'000.- à 20'000.-, alors que l'on vient d'entreprendre d'importants travaux pour en améliorer le bilan énergétique.

Marco Coletta revient sur la question de M. Fossati, en effet en cumulant des calculs, on perd de vue que dans la gestion d'une commune, chaque franc compte, alors pourquoi augmenter des frais de chauffage alors qu'on a fait des investissements pour diminuer cette consommation ? Christophe Challande répond alors plus précise, là le budget a été fait à la louche. Helga Surber demande où la Commune se situe par rapport à la parcelle 26 mentionnée dans le préavis. Elle a également vu que le graphique sur la page 3 ne montre pas tous les textes qui désignent les pièces du camembert – par exemple « charges sociales » manque dans le graphique de gauche, ce qui rend la lecture un peu plus compliqué. Michel Peytregnet explique que la rubrique « charges sociales » ne comporte pas de recettes et qu'une rubrique à 0 ne ressortira pas dans le camembert.

Jacques Mugnier répond sur le point 358, une provision pour d'éventuelles réparations de la toiture de la ferme sise sur la parcelle 26. Vu le blocage du PZR, la Municipalité n'a pas de projet en cours et rappelle

que c'était la proximité de l'école qui avait convaincu l'Autorité de faire cette acquisition, voire d'y faire un projet de logement en zone rurale. Vu l'état du bâtiment, il faut pouvoir anticiper de devoir y faire quelques travaux urgents de sécurisation.

Helga Surber demande pourquoi on prévoit une augmentation des frais du réseau des Toblerones. Claudine Vanat Gachet relève que les coûts mentionnés au budget 2020 sont en prévision du nombre de familles et d'enfants en constante augmentation ce qui occasionne un travail administratif pour le RAT de plus en plus conséquent et coûteux. De plus, la répartition des coûts est calculée au prorata des revenus de chaque famille, ce qui génère une grande inconnue financière. Enfin, Vich crée sa propre UAPE de 36 places intégrée dans le réseau des Toblerones et qui ouvrira ses portes à la rentrée d'août 2020.

Vote : le préavis est accordé par 33 voix et 1 abstention.

Le préavis municipal No 10/2019 est accepté.

Le Conseil communal autorise la Municipalité à entrer en matière quant au budget 2020.

7. Nomination d'une commission ad'hoc pour la reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025

Jacques Mugnier intervient pour rappeler le contexte du DISREN et de la reconduction de ce dispositif pour la période à venir. Le préavis est commun à toutes les Communes de Région Nyon, avec un délai à fin juin 2020 pour la réponse à fournir à Région Nyon.

Marco Coletta rappelle le processus de modification du statut de la Région Nyon qui a engendré des résistances et des oppositions, ce qui fait que le CODIR a accepté de faire machine arrière. Cela explique pourquoi nous sommes appelés à nous prononcer sur la reconduction du DISREN.

Willy Jaques s'exprime sur Région Nyon qui compte 42 communes, dont 38 ont adhéré au DISREN. Ce dispositif fait partie des statuts, donc il faut nommer une commission car le cercle solidaire est un sujet de réflexion.

Le Président questionne le Conseil et spontanément, Willy Jaques se propose, ainsi qu'Alexandre Molleyres et Sylvie Muller, qui sont nommés membres de dite commission ad'hoc.

8. Divers et propositions individuelles

En l'absence du Président du comité de la Fête au Village agendée au samedi 27 juin 2020, Jessica Tissot s'exprime au nom du comité, qui s'est réuni et a déjà pris des dispositions. La Fête aura besoin de beaucoup de bénévoles et dans les grandes lignes, il y aura le matin un Rallye qui permettra aux participants de découvrir les objets à inaugurer notamment, puis l'après-midi consacré à diverses animations au Centre Communal et une soirée festive pour clore cette fête au village. Sébastien Maillard rappelle la composition du Comité. Il demande à Claude Bosson si dans le cadre de la renaturation de Calève, le projet de protection du Grand Capricorne est toujours en cours.

Christian Chambordon félicite la Municipalité pour son travail ; sur le fond, il se demande si la Municipalité a un devoir de surveillance, notamment lors des travaux de rafraichissements des façades, a-t-elle des compétences pour refuser par exemple un nouveau crépi sur un vieux bâtiment, ou un réel devoir de surveillance ?

Philip Cox se félicite de l'élan de solidarité pour les fenêtres de l'Avent, il y a eu beaucoup de soutien des gens de Duillier qu'il profite de remercier.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe la parole au Syndic. Jacques Mugnier relève que lors des précédents conseils, on a débattu de préavis qui ont entraîné de nombreux chantiers et il remercie ses

collègues, ainsi que tous les employés communaux qui se sont bien investis, le tout dans une excellente ambiance. Il remercie les Conseillers pour l'application qu'ils ont et le suivi apporté aux dossiers. Il rappelle à toutes et à tous de ne pas omettre de ... fermer à clef leurs maisons.

Olivier Chambaz remercie la Municipalité pour l'excellente coopération, la Secrétaire Municipale, présente à tous nos conseils, qui s'est bien mise dans le bain. Il remercie Nenad qui nous prépare toujours parfaitement la salle, les Conseillers qui font vivre nos séances. Il remercie Hélène Baudet pour l'organisation de l'agape. Il souhaite à toutes les Conseillères et tous les Conseillers de passer de belles fêtes, qu'elles leur permettent de prendre du recul. Nous vivons dans une époque pleine de bouleversements climatiques, vivons une période de vagues vertes et à chacun, il souhaite une très bonne santé.

Plus personne ne demandant la parole, le Président clôt le point 8.

La séance est levée à 21h12.

Le Président



Olivier Chambaz



Le secrétaire



Pierre-Alain Josseron